

ICOMOS

RAPPORT

**Relatif à la mission de conseil de l'ICOMOS pour le bien du
Patrimoine mondial Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de
l'agro-pastoralisme méditerranéen, France**

22-27 septembre 2013

Novembre 2013

Lionella Scazzosi

INDEX

PREFACE ET REMERCIEMENTS

CONTEXTE

OBJECTIFS DE LA MISSION

CONTENU DU RAPPORT

1. La conservation et l'évolution des paysages. Les menaces qui pourraient affecter le Bien
2. Les acteurs, les instruments, le Pré-plan de gestion
3. La politique agropastorale mise en œuvre pour maintenir les valeurs paysagères et patrimoniales du Bien
4. Les politiques d'inventaires et de suivi des valeurs paysagères et patrimoniales du Bien
5. Conclusions et recommandations

ANNEXES :

- A. Décision du Comité du Patrimoine mondial 35COM 8B.39, Juillet 2011 « *Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen, France* ».
- B. *Programme de la mission*

PREFACE ET REMERCIEMENTS

La mission s'est déroulée dans des excellentes conditions du 22 au 27 septembre 2013.

L'ICOMOS était représenté par Lionella Scazzosi et s'est déroulée en étroite collaboration avec les représentants des organismes de gestion responsables du Bien :

- Christine Bonnard, sous-préfet de Florac, représentant le préfet coordinateur du Bien
- Perrine Laon, ministère de l'Environnement
- Sandrine Lagloire, directrice de l'Entente interdépartementale Causses et Cévennes, gestionnaire délégué du Bien
- Patrick Aumasson, président du Conseil scientifique du Comité d'orientation « Association de Valorisation de l'Espace Causses et Cévennes » (AVECC)
- Gérard Collin, chargé de mission auprès de l'Entente
- Jacques Sgard, paysagiste et membre du Conseil scientifique

L'expert ICOMOS a été en mesure de faire nombreuses visites ciblées du Bien, en le parcourant dans toutes ses parties, d'avoir des rencontres et des réunions avec presque tous les représentants des institutions et des parties prenantes impliquées dans la gestion et la conservation du Bien, qui ont également préparé beaucoup de documentation sur les activités de préservation, de valorisation et de gestion du Bien qu'ils mettent en œuvre.

Des notes préparatoires générales, de nombreux documents et d'autres matériaux informatifs ont été mis à la disposition de l'expert afin de faciliter la compréhension des caractéristiques du Bien, des points de vue et des objectifs des organismes de gestion, des problèmes et des actions visant la conservation, la valorisation et la gestion du Bien. Un support continu et efficace d'informations a été donné à l'expert soit pendant les parcours en voiture, soit au cours des rencontres. Une hospitalité attentive a soutenu le travail.

La mission souhaite rendre un hommage particulier à tous les participants soit aux rencontres, soit aux visites du terrain, pour leur disponibilité, leur forte motivation et leur engagement tourné vers la valorisation et la préservation du Bien.

En particulier :

- à Christine Bonnard, sous-préfet de Florac, qui a piloté avec une remarquable efficacité les rencontres avec les responsables et les visites de terrain et pour son hospitalité.
- à Sandrine Lagloire, de l'Entente interdépartementale des Causses et Cévennes, qui a organisé efficacement la mission.
- à Perrine Laon, ministère de l'Environnement, chargé de projet « territoire et patrimoine d'exception » pour sa compétence et ouverture vers l'innovation méthodologique et opérationnelle sur le sujet.
- à Jacques Sgard, pour avoir mis à disposition l'aimable compétence et passion pour les paysages qui lui sont propres.
- au Conseil scientifique de l'AVECC qui a donné un support scientifique extrêmement qualifié pour la connaissance des lieux et des problèmes. En particulier à Patrick Aumasson, président du Conseil scientifique pour la grande disponibilité et compétence à expliquer les questions plus liées à l'histoire de l'agropastoralisme et à ses problèmes actuels et à Gérard Collin, pour l'excellente et infatigable compétence et disponibilité dans l'explication de tous les aspects et les implications historiques, géographiques, économiques et sociales des territoires ; et encore à Daniel Travier, Jacques Lepart, Isabelle Damas, Philippe Chambon, Daniel Crepin, Jean-Paul Chassany .
- aux représentants du Parc national des Cévennes, en particulier Jacques Merlin Directeur, Jérémie Barret, Richard Scherrer, Grégoire Gauthier, Jean Pierre Malafosse, Matthieu Dolfuss qui ont été d'une grande utilité pour comprendre le rôle fondamental des parcs en tant qu'institutions dans la gestion du paysage du Bien. Le même hommage aux représentants du Parc naturel régional des Grand Causses, en particulier Frédérique Nègre, Didier Aussibal, Laure Jacob, Fabien Daunais, Sandrine Charnay.

- au Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranée Elevage Languedoc-Roussillon, à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc Roussillon, à la Direction Départementale des Territoires de la Lozère, à la CAUE du Gard, au Service territorial d'Architecture et du Patrimoine de la Lozère, au Syndicat Mixte de l'Opération Grand Site de Navacelles, au Conservatoire du Larzac Templier et Hospitalier, au Centre permanent d'initiatives pour l'environnement des Causses Méridionaux, à l'Agence de Développement et de Réservation du Tourisme du Gard, au Comité départemental du tourisme de la Lozère.
- aux Maires des Communes et aux élus qui ont expliqué le passé et le futur de leur territoire.
- aux agriculteurs et éleveurs et entrepreneurs et à leurs représentants des Chambres de l'Agriculture, qui ont démontré une excellente fierté pour leur travail et une conscience soit de leur histoire soit des possibilités futures.
- aux ONG, dont les commentaires et la documentation ont été essentiels pour comprendre l'engagement de la population.
- à Anne Ballerau, sous-préfet de Millau et Thierry Dupleube, Directeur de l'Etablissement scolaire Sup-Agro de Florac, pour leur aimable hospitalité.
- à l'ICOMOS International et spécialement à Regina Durighello, directrice de l'unité du patrimoine mondial de l'ICOMOS et à Elke Duffner, assistante, pour leur disponibilité et leur soutien lors de la préparation de la mission soit pour l'organisation soit pour avoir mis à disposition toutes les orientations et les documents indispensables.

CONTEXTE

Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen a été inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO le 28 juin 2011 en tant que paysage culturel vivant de l'agropastoralisme méditerranéen. Le texte de la Décision du Comité du Patrimoine Mondial (Décision 35COM 8B.39) indique que : « *Les paysages des hautes terres des Causses ont été façonnés par l'agro-pastoralisme durant trois millénaires* » et souligne : « *Les Causses et les Cévennes présentent pratiquement chacun des types d'organisation pastorale rencontrés sur le pourtour de la Méditerranée (agro-pastoralisme, sylvo-pastoralisme, transhumance et pastoralisme sédentaire). La zone a une vitalité remarquable résultant du vif renouveau des systèmes agro-pastoraux.* ».

La Décision émet les recommandations suivantes à l'attention de l'État partie :

« a) de veiller à la mise en œuvre du plan de gestion du maintien des attributs, y compris les processus et les pratiques, liés à l'agro-pastoralisme,
b) d'inviter une mission consultative à se rendre sur le bien afin d'examiner ses délimitations révisées et son état de conservation, et à apporter une aide pour la mise en œuvre du plan de gestion,
c) de poursuivre les travaux engagés au niveau international pour mieux documenter les paysages culturels de l'agro-pastoralisme afin de promouvoir les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial d'autres sites qui reflètent des réponses culturelles distinctes et exceptionnelles associées à des variantes du pastoralisme méditerranéen ».

OBJECTIFS DE LA MISSION

La mission avait pour objectifs principaux de :

- « Examiner les limites du Bien et de sa zone tampon au regard de ses valeurs universelles exceptionnelles et de sa gouvernance ;
- Evaluer la politique agropastorale mise en œuvre pour maintenir les valeurs paysagères et patrimoniales du Bien inscrit ;
- Débattre de la conservation et de l'évolution des paysages ;
- Examiner les politiques d'inventaires et de suivi des valeurs paysagères et patrimoniales ;
- Examiner la politique de découvertes et d'interprétation du bien inscrit ».

La question des limites du Bien, posée lors de l'inscription des Causses et de Cévennes sur la Liste du Patrimoine mondial, a été abordée dans une réunion spécifique de la mission, mais, avant la mission, elle avait été examinée par l'ICOMOS dans l'évaluation du bien. La mission a vérifié le document de l'Entente interdépartementale Causses et Cévennes (Evaluation des limites et du zonage du Bien Causses et Cévennes, version 3, révisée septembre 2013) et a vérifié sur place les raisons de l'établissement des limites au regard de sa gouvernance et de ses valeurs exceptionnelles. La mission concorde avec les conclusions de l'ICOMOS sur la définition des limites actuelles du Bien et de la zone tampon.

CONTENU DU RAPPORT

- 1) La conservation et l'évolution des paysages. Les menaces qui pourraient affecter le Bien
- 2) Les acteurs, les instruments, le Pré-plan de gestion
- 3) La politique agropastorale mise en œuvre pour maintenir les valeurs paysagères et patrimoniales du Bien
- 4) Les politiques d'inventaires et de suivi des valeurs paysagères et patrimoniales du Bien
- 5) Conclusions et recommandations

LE RAPPORT

1. La conservation et l'évolution des paysages. Les menaces qui pourraient affecter le Bien

Les visites de la mission sur le terrain ont porté sur presque toutes les parties géographiques du Bien (plan des Causses et montagnes des Cévennes, vallées et reliefs, gorges et points panoramiques) et presque tous les types d'éléments

matériels qui composent les spécificités du Bien : centres historiques, villages, éléments archéologiques, fermes agricoles et fermes pastorales, zones de pâturages et zones cultivées, zones forestières, réservoirs d'eau, parcours de la longue et de la courte transhumance, avec leurs éléments du « petit patrimoine » comme les parcours tracés, les clôtures en haies et en pierres sèches, les moulins, les ponts, les petites églises, les canaux, etc..

Les visites ont permis de vérifier que la conservation du paysage agro-pastoral dans la limite du bien inscrit est excellente. La présence de paysages agropastoraux a constitué la motivation principale de l'inscription du Bien sur la Liste du Patrimoine mondial et de sa valeur universelle exceptionnelle. Ils ont été dans le passé et ils sont toujours en évolution, en tant que « paysages évolutifs », et le paysage du Bien conserve aujourd'hui un prééminent caractère agro-pastoral : zones agricoles mêlées aux pâturages et présence d'animaux (bovins, ovins, caprins) sur le terrain, présence humaine d'agriculteurs et d'éleveurs, établissements et bâtiments ruraux bien conservés, pratiques pastorales anciennes, même si modernisées, zones boisées, zones terrassées.

Les évolutions paysagères plus récentes concernent surtout la croissance et/ou la diminution des espaces pastoraux et des espaces forestiers. Il y a une tendance à une diminution des espaces pastoraux en faveur des espaces boisés, en particulier dans les zones où il y a eu des politiques de reforestation dans les décennies passées : ils produisent des phénomènes de reboisement naturel difficiles à contrecarrer par la seule présence d'animaux d'élevage dispersés dans ces zones et par l'utilisation de terres de pâturage.

La mission a vérifié la présence d'actions destinées à contrecarrer ce phénomène, menées par plusieurs acteurs et en particulier par le Parc national des Cévennes : des actions matérielles contre la diffusion des arbres s'ajoutent à des actions de sensibilisation, mais aussi de support scientifique et technique aux éleveurs, à la promotion de recherches scientifiques sur le sujet et à l'insertion de cette problématique dans la formation des techniciens agronomes et forestiers.

Il s'agit d'actions bien articulées (pour les outils utilisés) et bien menées (pour les acteurs impliqués).

Les évolutions du paysage déjà consolidées dans les décennies du XX^{ème} siècle, avant l'inscription du Bien sur la Liste du Patrimoine mondial, concernent en particulier les effets des changements de vie des éleveurs et des agriculteurs. La diminution du nombre d'éleveurs et d'agriculteurs, la plus grande mobilité des populations sur les territoires, les effets des échanges rapides et faciles de marchandises, ont contribué à changer l'organisation des pratiques agropastorales (sur les menaces et les actions relatives aux activités pastorales et agricoles, voir le chap.3).

Parmi ces changements, il y a l'abandon d'une pratique d'agriculture familiale, qui était diffusée dans tous les plus petits coins de terrain utilisables dans les Causses et dans les Cévennes. Aujourd'hui, on voit les traces matérielles de terrasses inutilisées, sous-utilisées et faisant l'objet d'une reconquête par la forêt : ces sont des espaces nombreux et bien lisibles dans le paysage. Les terrasses constituent des biens culturels très importants dans tous les paysages, des éléments constitutifs du paysage du Bien et aussi des instruments de consolidation du sol au point de vue géologique. Il n'y a pas, pour le moment, une politique destinée à prendre en charge la problématique des zones terrassées ; d'autre part, cette situation ne peut pas changer facilement sauf si de nouvelles motivations économiques pour la reprise de l'agriculture dans les terrasses voient le jour, comme, par exemple, une croissance démographique de la population permanente dans le Bien et une croissance du tourisme sous toutes ses formes. La mission souligne qu'il serait utile que les organismes de gestion du Bien abordent la question des terrasses (connaissance et relief cartographique, problèmes, potentialités et menaces, perspectives, définition d'objectifs, outils d'action).

Grâce aux visites du terrain et aux rencontres avec les acteurs, la mission a pu constater que les agriculteurs-éleveurs (et la population résidente) portent une attention suffisamment généralisée aux *techniques traditionnelles* et aux *matériaux* de construction des bâtiments et des éléments du paysage. Cette attention est soutenue et encouragée par les règlements de construction et par des services de l'administration publique : par exemple, les Conseils d'Architecture, Urbanisme et Environnement - CAUE, sont des services des Départements qui ont comme mission l'orientation et le support technique des collectivités locales et des agriculteurs et éleveurs sur ce sujet. Il existe, donc, plusieurs actions utiles qui soutiennent ce thème important.

Il y a de très rares cas d'exploitations récentes pour l'élevage ou pour la transformation des produits laitiers qui ont réalisé des bâtiments peu cohérents avec les caractéristiques du paysage agropastoral et celui des Causses et Cévennes en particulier. Ils ont été réalisés avant l'inscription du Bien sur la Liste du Patrimoine mondial. Comme forme de *prévention* pour le futur, la mission suggère la mise en place d'une politique et d'une action d'individuation et de requalification de ces cas et, surtout, de sensibilisation des agriculteurs-éleveurs sur le sujet, en indiquant les bonnes pratiques et les mauvaises pratiques, dans la modernisation inévitable des activités agropastorales par rapport au paysage.

Les éoliennes constituent une menace, si ne sont pas établis un projet général pour toutes les énergies renouvelables (biomasses, eaux, photovoltaïque, méthane, etc.) et un cadre (et une politique) de solutions appropriées aux caractères spécifiques de ces paysages. Une politique de l'énergie peut contribuer à l'économie des populations et des éleveurs et elle est demandée dans certaines parties du territoire des Causse et Cévennes, mais elle ne peut pas être conçue comme une politique énergétique et économique sectorielle. En dehors du bien, des éoliennes de grande taille ont déjà été réalisées. La mission souligne qu'il faut exclure les implantations d'éoliennes industrielles et de grande et moyenne taille (hauteur) dans le Bien et dans la zone tampon. Dans la zone tampon, il faut vérifier les effets sur le paysage (co-visibilité et compatibilité des significations attribuées aux lieux) des mini et micro éoliennes pour utilisation familiale, en prenant toujours en compte les *dimensions absolues* des machines et *celles relatives* au contexte, la position, les quantités, et pas seulement la puissance et la rentabilité énergétique et économique. La mission souligne l'utilité d'une politique des énergies renouvelable *appropriée* et spécifique pour les caractères paysagers, culturels et symboliques du Bien.

2. Les acteurs, les instruments, le Pré-plan de gestion

Le système de gouvernance du Bien des Causse et Cévennes doit répondre à une situation complexe où il y a déjà de très nombreux acteurs institutionnels qui agissent sur le territoire du Bien depuis longtemps, mais qui n'ont pas comme finalité de développer la conservation du Bien en tant que paysage agropastoral. Par ailleurs, ils agissent sur des parties du territoire plus petites que celui du Bien et qui, in tout cas, ne correspondent pas au périmètre du Bien. Il faut souligner l'ampleur de l'extension territoriale du Bien.

Le système de gouvernance a, donc, la nécessité de coordonner les acteurs et les initiatives du territoire en lien avec les finalités et les exigences spécifiques de conservation du Bien et en lien avec le périmètre du Bien et de la zone tampon. La mission a rencontré beaucoup de représentants de la plupart des opérateurs, et a vérifié l'intérêt de chacun à développer un lien avec les thèmes portés par le Bien inscrit et a noté leur disponibilité. La mission a noté que le critère utilisé pour la définition des organismes de gouvernance repose surtout sur un engagement politique fort.

Les acteurs :

Les acteurs sont nombreux. La liste des opérateurs, leurs compétences et leurs missions ont été l'objet d'un chapitre du Pré-plan de Gestion : il doit être complété avec le détail des descriptions, en particulier de certains acteurs (Régions et Services de l'Etat sur le territoire). On résume ci-dessous qui sont les opérateurs et leurs compétences.

- Les gestionnaires institutionnels présents sur le territoire sont:
 - Parc national des Cévennes, qui a une structure institutionnelle et organisatrice forte, qui comprend de nombreux fonctionnaires, techniques et opérationnels; il a comme finalité la protection aussi bien de la nature et de la biodiversité, que du patrimoine culturel.
 - Parc naturel régional des Grandes Causse, qui, comme tous les parcs régionaux français est basé sur une adhésion libre d'institutions, d'opérateurs et de gestionnaires sur un programme d'action (Charte d'objectifs et actions, dans ce cas type Agenda 21), mais n'a pas une forte structure opérationnelle comme les parcs nationaux.
 - Le Centre permanent d'initiative pour l'environnement des Causse méridionaux (CPIE), association de loi 1901 représentant 28 communes des départements du Gard et de l'Hérault, qui permet à ces collectivités de préparer et de mettre en œuvre des politiques et des activités d'intérêt commun.
 - Les Grands Sites (n.4), avec leurs Syndicat mixte, organismes d'aménagement et de gestion de lieux *classés*, où il y a une très forte pression touristique à gérer (Gorge du Tarn, de la Jointe et des Causse ; Navacelles-Gorge de la Vis ; Saint Guilhem le Désert- Gorge de l'Hérault ; Conservatoire Larzac Templier et Hospitalier)
 - Les Régions (n.2), institutions administratives.
 - Les Départements (n.4), institutions administratives qui ont comme finalité l'amélioration de la vie des habitants (économie, société, culture et patrimoine, environnement, tourisme, éducation, transports, ...).
 - Les Cantons et les Mairies, qui, dans les Départements, sont les autres niveaux administratifs institutionnels.
- Les organismes représentant les acteurs économiques du secteur privé (un par Région) :
 - Chambres de l'agriculture (n.4)
 - Chambres d'artisanat (n.4)
 - Chambres du commerce et industrie (n.4)
- Les services de l'Etat en Régions, comme : les Préfets avec leur Préfectures, les 4 CAUE (Conseils Architecture Urbanisme Environnement), les DREAL et les DRAC.

La mission note que la liste des acteurs élaborée par le Pré-Plan de Gestion ne comprend pas certaines catégories d'acteurs avec lesquelles la mission a eu des rencontres, et qui ont démontré une forte capacité d'action pour la sensibilisation culturelle des populations et pour la formation des opérateurs : il s'agit des nombreuses ONG, avec leurs propres finalités culturelles, environnementales, sociales. Il serait utile que le futur Plan de gestion ajoute à la liste des opérateurs même cette catégorie, avec leurs activités et potentialités pour promouvoir la coordination de certaines activités (promotion d'un réseau de collaboration entre ONG et des ONG avec les gestionnaires institutionnels).

La liste des acteurs élaborée par le Pré-plan ne comprend pas les instituts de formation professionnelle déjà présents sur le territoire et très utiles (par ex. l'école Etablissement SupAgro de Florac), avec lesquelles la mission a eu des rencontres très constructives et avec lesquelles l'Entente et le Parc des Cévennes travaillent déjà en étroite coopération. La liste ne comprend pas certains autres acteurs liés à la recherche (en particulier l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier (IAMM), qui est l'un des quatre instituts agronomiques méditerranéens du Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) et qui a organisé des colloques internationaux d'experts, dédiés spécifiquement aux paysages culturels de l'agropastoralisme (le plus récent étant celui de Montpellier octobre 2011, le premier à Meyrueis, France 2007, le deuxième à Tirana, Albanie 2009). La mission suggère que le Plan de Gestion prenne en considération ces acteurs.

Le système de gouvernance

Le système de gouvernance, conforme au Dossier de Candidature, est en place depuis le 1^{er} juillet 2012. Il s'organise autour de 3 organismes : **Conférence territoriale, Mission technique (ENTENTE), Comité d'orientation (AVECC)**. Un **Préfet coordinateur** a été désigné par l'Etat (02 janvier 2013) pour coordonner les 3 organismes.

A savoir :

1. Conférence territoriale : est le lieu d'expression privilégié des collectivités et des gestionnaires. Elle examine le programme d'actions de conservation et de mise en valeur des biens initiés par les collectivités et les gestionnaires et elle coordonne les travaux liés à la production des plans de gestion. Elle examine les projets d'aménagement du territoire et d'installation de grands équipements susceptibles d'avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle du Bien.

Elle comprend comme membres titulaires de tous les plus hauts niveaux institutionnels des institutions : les 4 Préfets des zones concernées ; les 4 Présidents des Conseils Généraux des zones concernées ; les Présidents des 2 Régions concernées ; les Présidents du Parc national des Cévennes et du Parc régional des Grand Causses ; 4 représentants des 4 Associations départementales des Maires ; les Présidents des Chambres d'Agriculture, des Chambres de Commerce et de l'Industrie, des Chambres des métiers et de l'Artisanat, une pour chacun des 4 Départements ; les Présidents des Conseils Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) des 4 Départements ; les 4 Présidents des Syndicats mixtes ; un représentant de chacune des 5 Villes-portes ; le Président de l'AVECC ; le Président de l'Entente. Elle prévoit aussi des membres invités permanents.

Il s'agit, donc, d'une structure très représentative et très large de coordination et de participation des acteurs institutionnels, qui nécessite un organisme opérationnel pour en garantir l'efficacité.

Mission technique « Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes » (ENTENTE)

Il s'agit de l'organisme délégué à la gestion du Bien par l'Etat. Il s'agit d'une institution régie par le Code Général des Collectivités Territoriales, en tant qu'organisme de coopération des 4 Départements concernés par le Bien (Aveyron, Gard, Hérault, Lozère). C'est l'organe opérationnel d'action sur le terrain : il est chargé de coordonner les initiatives du territoire en lien avec les exigences de conservation du Bien et le périmètre du Bien, dans une situation complexe de gouvernance où il y a déjà de nombreux acteurs.

L'ENTENTE peut agir par convention, avec les gestionnaires présents sur le territoire (Parc national et Parc régional, Centre permanent d'initiative pour l'environnement des Causses méridionales, gestionnaires des Grands Sites). Elle est donc, très importante, au point de vue opérationnel. Pour le moment, elle dispose d'un effectif très réduit, mais très motivé.

3. Comité d'orientation « Association de Valorisation de l'Espace Causses et Cévennes » (AVECC)

Il s'agit d'un organe de concertation chargé de proposer les orientations et recommandations de gestion du Bien en lien avec les gestionnaires locaux du territoire. C'est un outil d'expression et de proposition sur lequel l'ENTENTE devrait s'appuyer pour construire les programmes d'action. Les objectifs sont : élaboration du plan de gestion et des plans d'actions ; participation à l'élaboration des rapports d'état de conservation du Bien ; suivi des travaux du Conseil scientifique ; mise en place et suivi des groupes de travail thématiques. L'AVECC a été mis en place officiellement très récemment, le 28 juin 2012.

Des groupes de travail sont l'instrument opérationnel, créés selon les priorités définies par la Conférence territoriale et/ou l'ENTENTE. Actuellement, 5 groupes de travail ont été mis en place : plan de gestion ; communication et tourisme ; agropastoralisme ; patrimoine et inventaires ; paysages.

L'activité de l'AVECC est appuyée par un organisme scientifique, le **Conseil scientifique** : composé d'une trentaine de spécialistes du territoire sous ses différents aspects. Le Conseil scientifique a produit un *Document de synthèse des travaux* (avril 2013) qui articule les sujets selon les perspectives d'action suivantes: *connaissance, sauvegarde, développement, médiation, formation, gouvernance, suivi*.

Le Pré-Plan de Gestion

Un *Pré-plan de gestion 2012-2014* a été réalisé qui est destiné à aborder les principaux enjeux de la connaissance et de la gestion.

Il s'agit d'un document de 145 pages, articulé en plusieurs chapitres (*Contexte, Inventaire des actions en cours, Perspectives*), qui donne beaucoup d'informations de base pour l'établissement d'un Plan de gestion. En particulier :

- **Chapitre « L'organisation de la gestion du bien »** résume l'articulation des organismes mis en place :
 - L'organisme qui a été chargé de la gestion du bien, au niveau de l'Etat en tant que responsable général du bien, lorsqu'il a signé la Convention du patrimoine mondial, est le **Ministère de l'Ecologie, appuyé par ses services décentralisés** (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (**DREAL**) du Languedoc Roussillon et de Midi Pyrénées, en coopération avec les Directions régionales des affaires culturelles des même régions (**DRAC**) ;
 - L'Etat a délégué la gestion à l'**Entente** le 15 mai 2012.
 - Les organismes locaux ont été engagés par l'Etat, en tant que responsable d'encourager la participation d'une large variété d'acteurs locaux concernés (*Orientation devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial, Unesco, WHC. 11/01 et Charte pour la gestion des biens français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial entre l'Etat et l' Association des biens français du patrimoine mondial, 2010*) : en particulier cet engagement est réalisé par la **Conférence Territoriale**, qui devient opérationnelle par l'**AVECC** et l'**ENTENTE**
- **Chapitre « Les outils réglementaires, contractuels, de gestion et de planification »** est un exposé des différents types disponibles et utilisés de : mesures réglementaires (protection au titre des Monuments historiques, des Sites, Lois sur les parcs nationaux, etc.); mesures de protection foncière et mesures contractuelles (Sites Natura 2000, Réserves de biosphère, etc.) ; outils de gestion et de planification (Plan locaux d'urbanisme, Schémas de cohérence territoriale, etc.). Le chapitre donne une indication quantitative de l'utilisation de ces outils dans le territoire du Bien par les différents acteurs.
- **Chapitre « Les opérateurs : compétences et missions »** présente les compétences et les finalités des différents acteurs institutionnels, mais sans donner des informations sur les outils, sur le personnel technique dont chaque acteur peut disposer et sur les ressources économiques disponibles. La mission souligne que ces informations seraient très utiles pour vérifier les forces et les compétences effectives.
- **Chapitre « L'inventaire des actions en cours (financée sur la période 2102-2014) »** est relatif à : la connaissance ; la sauvegarde ; le développement ; la médiation ; la formation ; la gouvernance ; les réponses aux menaces pouvant affecter le bien ; le suivi de l'état de conservation et de l'évolution du Bien. Il s'agit d'une longue liste des « mesures », des « mesures réglementaires » et des « actions » menées par les différents acteurs institutionnels (Parc National et Parc Régional, Grand Sites, etc.) par rapport aux enjeux relevés par : le Pré-Projet et/ou posés par le Dossier de Candidature, par le Rapport ICOMOS, par les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial, WHC*. La mission souligne que la liste est une base extrêmement utile pour examiner spécifiquement les actions, pour vérifier leur réalisation, pour les confronter par zones, types, diffusion, efficacité, valeur économique, etc. Il faudrait donc un travail critique sur cette base de connaissance, pour mieux définir des stratégies et des actions.
- **Chapitre « Les Perspectives »** est très synthétique et présente surtout la définition des phases de travail de la future « réflexion prospective » et du « calendrier » de travail. Les phases prévues sont : l'élaboration d'un document, la consultation des opérateurs et partenaires, la validation du document par les instances de gouvernance.

La mission souligne que le Pré-Plan de gestion a une formulation utile et cohérente avec la stratégie de gouvernance choisie : les phases suivantes, dans le cadre de l'élaboration du Plan de Gestion, devraient développer de manière critique les informations stratégiques du Pré-Plan.

Pour développer les *Perspectives* du Pré-Plan, de février à avril 2013 des groupes de travail ont travaillé dans les sous-groupes suivants : « activités agropastorales, patrimoine, paysage, tourisme et communications ».

Ils ont produit un nouveau document ***Pistes de réflexion et perspectives. Synthèse des travaux des groupes de travail (février-avril 2013)***. Il est articulé en chapitres selon les groupes de travail.

Une remarque générale est évidente, surtout dans le chapitre Patrimoine : les propositions sont générales, encore peu liées aux réelles possibilités de réalisation (qui fait quoi et avec quels moyens scientifiques, économiques, techniques, etc.). Cette considération, dans plusieurs cas, changerait un peu les stratégies, pour les rendre plus concrètes.

Pour ce qui concerne le chapitre Paysage, la mission souligne que le travail proposé sur la compréhension du paysage est faible s'il ne met pas en évidence le fonctionnement des activités d'agriculture et de pastoralisme dans les siècles, *par rapport aux traces* qu'elles ont laissées sur les territoires. Il s'agit de développer la représentation, même graphique (qui est à la fois communication, mais aussi moyen de compréhension), des systèmes de *relations* physiques que les différentes activités agro-sylvo-pastorales ont déterminé, l'organisation du travail des hommes, les caractères des lieux concernés, etc. (systèmes de paysage, pas seulement systèmes d'activités d'élevage et d'agriculture). Le travail sur les systèmes (de paysage) est un point clé, soit pour la gestion, soit pour la sauvegarde, soit pour les actions d'interprétation des lieux.

3. La politique agropastorale mise en œuvre pour maintenir les valeurs paysagères et patrimoniales du Bien

Comme l'avait déjà souligné l'ICOMOS dans son Rapport au Comité du Patrimoine mondial « *la conservation globale du paysage agropastoral repose presque entièrement sur la communauté agricole* » en confirmant le texte de la Décision du Comité du Patrimoine Mondial « *Le caractère complet ou intact du paysage culturel dépend de la survie des forces qui l'ont façonné, ainsi que des manifestations de ces forces.* »

L'intérêt universel du Bien est lié à la conservation du paysage de l'agropastoralisme. Il s'agit d'un paysage *évolutif* qu'il faut gérer attentivement pour maintenir et mettre en valeur l'activité agro-pastorale et la culture ancienne qui est liée à cette activité : si l'activité agropastorale va manquer, le paysage agropastoral va disparaître.

La mission a abordé les problèmes et les politiques liées à la permanence de l'agropastoralisme et de son évolution à travers beaucoup de rencontres avec les institutions, les représentants de la communauté agro-pastorales, les associations, les parties prenantes.

La politique agropastorale est menée par un grand nombre d'acteurs différents. En particulier, les acteurs institutionnels sont nombreux à différents niveaux, dont les plus importants sont : l'Etat avec sa politique nationale agricole et ses services centralisés et décentralisés pour l'agriculture et l'environnement et les préfectures, les services et les organismes spécifiques Régionaux et Départementaux, le Parc national des Cévennes, les Chambres de l'Agriculture (la liste des actions est dans un chapitre du *Pré-Plan* de Gestion).

Le fait qu'il y ait beaucoup d'acteurs (soit institutionnels, soit organismes associatifs et syndicaux) n'est pas une faiblesse, mais une richesse pour une action efficace, du moment que les acteurs travaillent en réseau soit sur une base volontaire, soit dans la Conférence Territoriale, organisme institutionnel.

La mission a pu constater, soit dans les documents, soit, surtout, grâce aux rencontres avec les acteurs locaux ou des autres niveaux administratifs :

- une compréhension de la valeur culturelle et économique de l'agropastoralisme, généralisée parmi les acteurs publics et privés ;
- une réelle fierté des agriculteurs-éleveurs pour leur métier, leur rôle et leur présence sur le territoire : ils se sentent finalement reconnus ;
- un bon niveau d'éducation scolaire et de culture parmi les agriculteurs-éleveurs ;
- un bon remplacement générationnel des agriculteurs-éleveurs plus anciens, surtout dans la catégorie des éleveurs sédentaires
- la nécessité pour les agriculteurs-éleveurs d'une amélioration de leur qualité de vie (possibilité d'avoir des transports et des services efficaces, des vacances, des réponses et des suggestions techniques pour bien gérer les animaux, etc.) plutôt que d'augmenter leurs revenus ou d'avoir une plus grande liberté de transformation des bâtiments, des activités et du paysage.

En matière de politiques publiques agropastorales, la mission a noté des actions soit de consolidations et de développement des activités productives et économiques agropastorales sur le territoire, soit de support efficace pour une sauvegarde et une valorisation du paysage agropastoral. Il s'agit en particulier :

- des actions orientées à soutenir et à développer les activités productives agropastorales au point de vue économique, grâce à une utilisation et une définition ciblées des mesures de la politique agricole communautaire européenne, à niveau national et local.
- des actions de soutiens scientifique et technique des agriculteurs dans leur activité productive et économique, réalisés soit par des services pour les agriculteurs, soit par la présence sur le terrain d'une école de formation technique liée au réseaux de formation national (Etablissement SupAgro de Florac).
- des actions de promotion, de formation, de soutien, même économique, des nouveaux jeunes agriculteurs.
- des actions de soutiens des coopératives et des entreprises de transformations des produits (en particulier le lait) orienté vers un marché de qualité, pas seulement local.
- des actions de soutien en termes organisation pour les questions administratives.
- des actions de soutien technique, de sensibilisation culturelle, d'orientation pour les besoins de transformation des lieux et des bâtiments liées aux processus de modernisation des activités agro-pastorales pour finalité qu'elles soient appropriées aux caractères du paysage agropastoral existant et aux valeurs paysagères et patrimoniales du Bien.

La mission, confirme par conséquent l'accent positif du texte de la Décision du Comité du Patrimoine Mondial « *La tradition agro-pastorale est toujours vivante et a été revitalisée ces dernières décennies* » et incite les responsables à continuer dans ce sens. La mission souligne la difficulté des acteurs à se faire promoteurs d'actions de *marketing* territorial.

D'autre part la mission relève que les systèmes de transhumance de long parcours restent dans une situation critique et que les efforts des institutions n'ont pas encore défini une stratégie spécifique de soutien de ce type de pastoralisme, non sédentaire : déjà le texte de la Décision du Comité du Patrimoine mondial soulignait que « *Les systèmes de transhumance le long des drailles survivent à peine : seuls quelques troupeaux réalisent chaque année ce long voyage, et beaucoup de pistes commencent à disparaître sous les broussailles. Toutefois, une attention grandissante est portée au soutien et à la reprise de ces processus* ». La mission suggère que le Plan de Gestion aborde ce thème plus spécifiquement, pour vérifier concrètement les possibilités du soutien et de valorisation du patrimoine culturel qu'il représente. L'attention du Pré-plan de Gestion et des actions est concentré surtout sur l'agropastoralisme sédentaire ou, en tout cas, à l'intérieur du territoire du Bien, moins sur les activités et les opérateurs qui ont des rapports avec le territoire à l'extérieur du Bien (c'est le cas de la transhumance de long parcours).

4. Les politiques d'inventaire et de suivi des valeurs paysagères et patrimoniales du Bien

Les activités d'inventaire du patrimoine et des valeurs paysagères sont en cours de définition. Les rencontres avec les acteurs et les organismes de gestion du bien ont montré que plusieurs activités ont été menées, plusieurs acteurs ont travaillé dans les années passées, mais pas encore systématiquement. La première orientation indiquée dans les documents du *Pré-plan* et des *Pistes de réflexion* et vérifiée avec les rencontres, est celle de mettre en œuvre « un inventaire des inventaires déjà existants », soit pour le paysage, soit pour les biens patrimoniaux. Ils sont partiels, réalisés seulement pour certaines zones du territoire du Bien, ayant une dis-homogénéité entre eux pour les thèmes traités, les niveaux de connaissance, etc. La connaissance du patrimoine est encore faible et a peu abordé la connaissance, la représentation et l'explication des paysages et du fonctionnement des activités agro-pastorales pendant les siècles.

La mission concorde sur l'utilité de mettre ensemble les connaissances déjà existantes, mais souligne qu'il subsiste le risque d'une séparation forte et périlleuse entre les inventaires du patrimoine et les inventaires des paysages.

La mission souligne aussi que le territoire est grand et l'activité d'inventaire et de suivi peut être longue, difficile et peu productive en terme de sensibilisation des populations locales et du grand public, si elle ne prévoit pas cet aspect.

La mission suggère :

- La définition d'une base de données qui prévoit des niveaux différents de connaissance (pré-inventaire, inventaire, classification, catalogue, etc.), de possibilités d'intégration et de suivi.

- Une attention pour la réelle faisabilité de l'activité : le temps, les aspects professionnels, l'organisation et l'argent nécessaires à la réaliser doivent être concrètement mesurés et évalués pour décider de la meilleure stratégie d'action.
- Aborder soit la culture matérielle soit la culture immatérielle de l'agropastoralisme et de ses paysages.
- Aborder pas seulement le catalogage des biens du patrimoine monumental et du « petit patrimoine » (éléments ponctuels ou linéaires), mais aussi les *systèmes* de paysages : c'est-à-dire, comment les paysages agropastoraux fonctionnaient, à travers la représentation et l'explication des éléments constitutifs et des relations (physiques, fonctionnelles, visuelles, etc.) entre eux.
- Dépassez la séparation conceptuelle entre les inventaires du patrimoine (et leurs outils) et les inventaires des paysages (et leurs outils).
- Le rapport avec la base de données nationale de France, mais aussi avec des autres bases de données internationales jugées utiles.
- L'utilisation du travail d'inventaire et de catalogage comme occasion pour réaliser un processus de sensibilisation et d'appropriation des thèmes du patrimoine agropastoral par les communautés locales, les agriculteurs-éleveurs, les élus, les techniciens, les acteurs locaux en général et le grand public : l'inventaire, le catalogage n'est pas seulement un outil pour les experts et réalisé par les experts, mais il demande un processus participatif.
- L'intégration de la description des biens et des lieux par : l'état de conservation (à la date de l'inventaire), des orientations et des suggestions pour la protection légale, pour la prévention, la manutention, la conservation, les (éventuelles) transformations appropriées et compatibles avec la sauvegarde des biens.

En guise de synthèse, il semble utile de réaliser des formes de connaissance claires, systématiques sur un premier niveau (faciles à réaliser), partagées par les populations locales (participation des populations à l'action comme forme de sensibilisation et de prise de conscience de leurs traditions culturelles agro-pastorales) et de procéder ensuite avec les autres niveaux de connaissance, qui peut n'être pas systématique.

5. La politique de découverte et d'interprétation du Bien

La politique de découverte et d'interprétation du Bien est en cours de définition et de réalisation par plusieurs acteurs. Grâce aux visites de terrain et aux rencontres avec les acteurs institutionnels, les organismes associatifs, les agriculteurs-éleveurs et les acteurs privés, la mission a vérifié que beaucoup de travail a été fait, mais que beaucoup reste à faire.

En particulier, les activités et les instruments d'interprétation des lieux, du paysage et de la culture des populations qui sont en place ont été réalisés pour des finalités préalables à l'inscription du site sur la Liste du Patrimoine mondial et pour le moment elles abordent peu ou pas les thématiques de l'agropastoralisme. Deux exemples peuvent être utiles. Depuis sa création (1970) le Parc national des Cévennes a réalisé des activités et des lieux de découverte et d'interprétation des spécificités et des aspects exceptionnels de la nature (faune, flore, etc.) de son territoire, en cohérence avec les finalités propres des parcs naturels en général (protection du milieu naturel comme finalité qui prévaut) : ces thèmes n'ont pas encore été bien liés à l'origine agropastorale des caractères de la nature des Cévennes.

Le deuxième exemple concerne la politique nationale française des « Grand Sites » (qui date de 1976), finalisée à bien gérer les lieux touristiques soumis à une pression touristique très forte (milliers et millions de visiteurs). Dans le territoire du Bien, il y a trois Grand Sites (le Cirque de Navacelles, le site Saint Guilhem-le-Désert-Gorge de l'Hérault, le site Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses), qui sont depuis longtemps la destination d'un très grand nombre de visiteurs par an qui y reconnaissent des valeurs paysagères consolidées (valeurs scénographiques des gorges et des panoramas, valeurs d'utilisations sportifs et récréatifs des lieux, etc.) : les actions récentes pour les Grand Sites ont commencé à intégrer l'agropastoralisme dans ces enjeux (voir le Grand Site de Navacelles).

Les documents du Pré-Plan de Gestion 2012-2014, validé par la Conférence territoriale du 22 juin 2013 (chapitre « Enjeux de médiation ») et ceux de l'Entente Interdépartementale des Causses et de Cévennes (« Notes sur la politique d'interprétation du Bien Causses et Cévennes » 16 août 2013) montrent une conscience des problèmes et des potentialités de la situation et affirment qu'il faut travailler beaucoup : en particulier *« Le paysage de l'agropastoralisme...est, en lui-même, un objet patrimonial à très forte valeurs. Il ne doit pas toutefois être isolé de son contexte (les autres éléments patrimoniaux)....[il faut définir] un schéma global d'interprétation....en insistant sur la mise en cohérence... des systèmes d'interprétation des différents partenaires opérateurs de la gestion du Bien »*.

Les deux documents donnent une liste de priorités d'études et d'actions très concrètes : définition des Portes d'entrées au Bien et de lieux d'accueil et d'interprétation, formation de médiateurs, mise en découvertes des produits de l'agropastoralisme (fermes, fromages, lait, etc.), supports complémentaires (papiers, livres, livres numériques, etc.). Des initiatives très intéressantes ont déjà été prises comme, par exemple, la formation des «Ambassadeurs touristique» pour le Bien.

La mission note que, dans les rencontres, les représentants des communautés locales, les agriculteurs-éleveurs, les associations sont apparus fiers de la reconnaissance portée par l'UNESCO à l'histoire des lieux, mais ils semblent se rappeler peu les traditions culturelles agropastorales, surtout immatérielle (fêtes, nouvelles, chants, pratiques sociales, cuisine, produits, etc.) et ils ont des difficultés à les communiquer aux étrangers : même dans les zones du Bien qui ont une tradition touristique ancienne (fin du XIXème siècle, comme par exemple dans le cas de la petite ville de Meyrueis) il n'y a que peu de traces d'activités culturelles, de découverte et d'interprétation des lieux et de produits liés à l'agropastoralisme. Les activités de découverte, d'interprétation, d'organisation et service d'accueil pour la quantité élevée de touristes qui sont prévisibles dans le futur proche (suite à l'inscription des lieux dans la liste du Patrimoine mondial) sont une occasion précieuse pour ajouter partout dans le territoire du Bien une explication précise et concrète de l'agropastoralisme et des paysages que l'agropastoralisme a construit dans les siècles.

La mission suggère un travail articulé :

1. un travail de *cohérence* entre les (peu) systèmes d'interprétation de l'agropastoralisme (paysage, éléments constitutifs, culture et traditions) réalisés par les différents partenaires opérateurs de la gestion du Bien.
2. un travail d'*intégration* des nombreux instruments d'interprétation des lieux déjà existants, mais qui ne font pas un lien explicite et clair entre les thèmes sectoriels déjà abordés et l'agropastoralisme en tant qu'activité qui dans les siècles a créé les spécificités des lieux (par exemple, la nature).
3. un travail de *construction* d'un réseau spécifique raisonné de lieux d'interprétation du paysage et de la culture de l'agropastoralisme.
4. un travail de *découverte* et de *diffusion capillaires* de la culture de l'agropastoralisme par la population résidente et dans la population résidente.

Par rapport au 4ème point, il faudrait susciter et développer des formes de sensibilisation des communautés agropastorales - et des populations – par des formes de découverte et mise en valeur par elles-mêmes de leur culture ancienne et récente.

Les écomusées réalisés dans les territoires semblent être tenus en piètre estime par les populations et par les acteurs locaux : ils sont simplement des lieux d'exposition raisonnée de thèmes différents, plutôt que des institutions qui agissent pour recueillir par la population et avec les populations la culture des populations elles-mêmes, comme dans la tradition plus authentiques des écomusées, considérés des miroirs où la population prend conscience d'elle-même et peut se montrer à ses hôtes.

Les organismes de gestion du Bien ont en charge ce processus indispensable de prise de conscience des populations locales, qui ont peu participé au long processus d'inscription du Bien sur la Liste du Patrimoine mondial.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Pour conclure, il est utile de noter que :

- l'état de conservation du Bien des Causses et Cévennes est positif, lié à une présence d'agriculteurs-éleveurs qui va se consolider et croître, surtout pour la catégorie des sédentaires et qui va se transformer d'une manière cohérente, en général, avec pour objectif la sauvegarde du paysage agropastoral protégé ;
- de nombreux acteurs locaux et non locaux sont engagés et motivés ;

- les institutions et les services de l'état et des niveaux locaux sont très présents et actifs et l'action combinée des autorités locales et nationales et des communautés locales est efficace ;
- les spécialistes recrutés par les organismes de gestions et les techniciens des institutions sont, en général, des experts bien formés et motivés ;
- l'agropastoralisme est perçu par les populations et les acteurs comme une partie de l'histoire de ces lieux, mais pas dans toute son importance comme élément fondateur des caractères des lieux et de la culture de ses populations ;
- les activités liées à la découverte et au tourisme du Bien pour ses valeurs patrimoniales (paysage agropastoral exceptionnel) ne sont qu'à leur début ;
- il est nécessaire d'établir une cohérence générale entre les acteurs et leurs nombreuses initiatives de préservation, de conservation et valorisation du Bien ;
- les modalités de *gouvernance* propre de l'état français se fondent sur une stratégie fortement collaborative, participative et partagée entre tous les acteurs et parties prenantes (institutions des différents niveaux, communautés locales, particuliers, etc.) et les organismes de gouvernance mis en place pour le Bien des Causses et Cévennes ont le même caractère ;
- cette modalité de *gouvernance* a besoin de beaucoup de temps pour arriver à des résultats, mais a l'avantage de créer une base solide et durable de consensus sur les stratégies et les décisions ;
- la plupart des acteurs locaux et des institutions rencontrées montrent, pour le moment, une vision locale des problèmes, des solutions et des perspectives économiques et sociales des lieux ; la perception des potentialités, mais aussi des implications négatives et des risques d'une forte pression touristique future sur le Bien, en tant que Site Patrimoine de l'humanité, est très peu diffuse, tant dans la population que dans les institutions.

En référence aux points ci-dessus, la mission considère que son rôle est de donner des orientations générales plutôt que des indications spécifiques. Il est très important d'avoir une vision plus large que celle actuellement portée par les acteurs sur le Bien, en terme de territoire et d'actions pour l'agropastoralisme.

La mission confirme, donc, la recommandation du texte de la Décision du Comité du Patrimoine mondial pour le Bien « *de poursuivre les travaux engagés au niveau international pour mieux documenter les paysages culturels de l'agropastoralisme afin de promouvoir les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial d'autres sites qui reflètent des réponses culturelles distinctes et exceptionnelles associées à des variantes du pastoralisme méditerranéen* ».

Pourtant la mission suggère de prendre en compte (en complément aux suggestions déjà données dans les chapitres précédents) :

- la participation des représentants des parties prenantes (institutions locales, agriculteurs-éleveurs, associations de culture, etc.) aux réseaux d'échange d'information, d'expériences, des problèmes et de bonnes pratiques des Sites patrimoine de l'Humanité, en particulier des sites de paysages culturels ruraux ;
- l'utilisation du Centre de recherche de Montpellier sur l'agropastoralisme et des autres lieux éventuels de recherche sur ce sujet en France et ailleurs, en tant que structures utiles pour faciliter un contact direct avec les autres lieux de l'agropastoralisme de la Méditerranée, leur problèmes de gestion et leur stratégies ;
- de considérer le Bien du paysage agropastoral des Causses et Cévennes comme un lieux d'expérimentation pour les politiques de protection et de gestion des paysages agropastoraux en général, y compris ceux qui ne sont pas inscrits sur la liste du Patrimoine mondial, en tant que lieu expérimental pour une réponse commune au sud-ouest de l'Europe ;
- que les organismes de gouvernance se proposent de définir et de mettre en œuvre des activités visant à la sensibilisation et à une prise de conscience des valeurs de l'agropastoralisme, à diffuser dans les populations locales ;
- que le travail pour le Plan de Gestion soit défini en proposant un schéma méthodologique clair, même en révisant les schémas méthodologiques généralement utilisés pour les Sites de la Liste du Patrimoine mondial, pour l'adapter aux spécificités des paysages culturels, catégorie *évolutive*, notamment de l'agropastoralisme. Même sur ce sujet l'expérience du Bien des Causses et Cévennes est expérimentale au niveau mondial.

Dans ce contexte, il pourrait être utile que les organismes de gestion du Bien entretiennent des rapports avec l'ICOMOS pour une confrontation dans le processus de construction méthodologique du Plan de Gestion.

ANNEXES

A. Décision du Comité du Patrimoine Mondial 35COM 8B.39, Juillet 2011 Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen (France)

« Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-11/35.COM/8B.Add et WHC-11/35.COM/INF.8B1.Add,
2. Inscrit **Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen, France**, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (iii) et (v)**;
3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Les paysages des hautes terres des Causses ont été façonnés par l'agro-pastoralisme durant trois millénaires. Au Moyen Âge, le développement des villes dans les plaines méditerranéennes environnantes et, en particulier, la croissance des institutions religieuses, ont suscité l'évolution d'une structure agraire basée sur l'agro-pastoralisme, dont les fondements sont encore en place aujourd'hui. Trop pauvre pour accueillir des villes, trop riche pour être abandonné, le paysage des Causses et des Cévennes est le résultat de la modification de l'environnement naturel par des systèmes agro-pastoraux pratiqués durant un millénaire. Les Causses et les Cévennes présentent pratiquement chacun des types d'organisation pastorale rencontrés sur le pourtour de la Méditerranée (agro-pastoralisme, sylvo-pastoralisme, transhumance et pastoralisme sédentaire). La zone a une vitalité remarquable résultant du vif renouveau des systèmes agro-pastoraux. Cette zone est un exemple majeur et viable de l'agro-pastoralisme méditerranéen. Sa préservation est nécessaire pour traiter les menaces provenant des problèmes sociaux, économiques et environnementaux auxquels de tels paysages sont confrontés dans le monde entier. D'un point de vue historique, les Causses et les Cévennes conservent de nombreux témoignages de l'évolution de leurs sociétés pastorales sur plusieurs siècles. Leur important patrimoine bâti, leurs caractéristiques paysagères et associations immatérielles, qui reflètent le pastoralisme traditionnel, seront préservées grâce au renouveau contemporain de l'agro-pastoralisme.

Critère (iii) : Les Causses et les Cévennes présentent un exemple exceptionnel d'un type d'agro-pastoralisme méditerranéen. Cette tradition culturelle, basée sur des structures sociales et des races ovines locales caractéristiques, se reflète dans la structure du paysage, en particulier dans les modèles de fermes, d'établissements, de champs, de gestion de l'eau, de drailles et terrains communaux de vaine pâture et dans ce qu'elle révèle sur le mode d'évolution de ces éléments, en particulier depuis le XII^e siècle. La tradition agro-pastorale est toujours vivante et a été revitalisée ces dernières décennies.

Critère (v) : Les Causses et les Cévennes, peuvent être considérées comme exemplaires de l'agro-pastoralisme méditerranéen et, plus précisément, représenter une réponse commune au sud-ouest de l'Europe. Les zones du paysage illustrent des réponses exceptionnelles apportées à la manière dont le système s'est développé au fil du temps et, en particulier, au cours des millénaires passés.

Intégrité

Le caractère complet ou intact du paysage culturel dépend de la survie des forces qui l'ont façonné, ainsi que des manifestations de ces forces. L'objectif est de les conserver par la perpétuation des activités traditionnelles et le soutien qui leur est apporté par le personnel du Parc et les subventions extérieures. En certains endroits, le paysage est quasiment un paysage relique, tout particulièrement dans les terrasses des Cévennes, dont seule une fraction est activement gérée. Les systèmes de transhumance le long des drailles survivent à peine : seuls quelques troupeaux réalisent chaque année ce long voyage, et beaucoup de pistes commencent à disparaître sous les broussailles. Toutefois, une attention grandissante est portée au soutien

et à la reprise de ces processus. Les systèmes hydrauliques qui étaient jadis la vie même des champs et des bergeries ne sont plus entretenus que par endroits aujourd'hui.

Authenticité

Les principales structures du paysage, bâtiments, terrasses, murs et cours d'eau, conservent un degré élevé d'authenticité en ce qui concerne leur tissu bâti, mais beaucoup ont besoin de travaux de conservation, en particulier les terrasses. Désormais, elles sont nettement moins nombreuses à l'intérieur de la zone proposée pour inscription des Cévennes. Pour ce qui est de l'authenticité des processus agro-pastoraux qui ont façonné le paysage, ceux-ci survivent et, bien qu'ils soient vulnérables et entre les mains d'un nombre très réduit d'agriculteurs (pas plus de 100), ils bénéficient d'une renaissance grâce à l'action combinée des autorités locales et nationales et des communautés locales.

Mesures de protection et de gestion

Toutes les zones proposées pour inscription sont protégées soit pour leurs qualités naturelles, soit pour leurs qualités culturelles, mais seul le cœur du Parc national des Cévennes est protégé aux deux titres. Le bien est entièrement protégé sous une combinaison de formes, mais seule une partie est protégée au titre de ses attributs culturels. Le Parc national des Cévennes (PNC), dont le siège se trouve à Florac, est un établissement public national à caractère administratif créé en septembre 1970 aux termes des dispositions de la loi du 22 juillet 1960. Il regroupe 117 communes sur 321 380 hectares. C'est une réserve de biosphère depuis 1985 dans le cadre du programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère. Dans la zone principale du parc, les biens culturels sont protégés et aucune nouvelle construction n'est autorisée. Le Parc naturel régional des Grands Causses (PNR) a été fondé en 1995 aux termes des dispositions de la loi du 5 juillet 1972, qui établissait la catégorie des parcs naturels régionaux. Avec ses 315 949 hectares et ses 94 communes, il est presque aussi grand que le PNC. Son statut et ses pouvoirs sont largement comparables à ceux d'un parc national. Ses politiques sont fixées par un Syndicat de collectivités, établissement public regroupant des communes et autres entités, dans le but d'exécuter les travaux et de fournir des services aux communautés concernées. Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement des Causses méridionales (CPIE), association de loi 1901 représentant 28 communes des départements du Gard et de l'Hérault, est une instance qui permet à ces collectivités de préparer et de mettre en œuvre des politiques et des activités d'intérêt commun. Les gorges du Tarn et de la Jonte, qui s'étendent sur 29 000 ha approximativement, ont été classées comme sites protégés le 29 mars 2002 ; de ce fait, les changements éventuellement envisagés de leur état ou de leur caractère doivent recevoir l'accord du ministère compétent ou du préfet de l'Aveyron. En outre, un grand nombre de bâtiments historiques et d'ensembles architecturaux sont protégés en vertu des dispositions de la législation de 1913 sur les monuments historiques. Plusieurs groupes architecturaux et petits villages ont été classés comme Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). Une protection plus stricte du paysage global est nécessaire, en réponse aux menaces identifiées, et un ensemble de mesures complémentaires visant à coordonner et à renforcer la protection existante seront mises en place d'ici à 2015.

Le bien dispose d'un plan de gestion soutenu par les principales parties prenantes. Il y a un important engagement et soutien de la part des communautés agricoles locales pour la défense du paysage agro-pastoral. Une stratégie pour 2007-2013 a été élaborée, qui intègre les principaux thèmes liés à l'amélioration et au partage des connaissances, à la promotion d'une compréhension du paysage vivant et à l'encouragement à la participation de tous les principaux acteurs. La stratégie comprend la réalisation d'un atlas du paysage, l'élaboration d'un inventaire des attributs du paysage, le développement d'une connaissance du paysage, l'acquisition d'un langage commun pour le paysage, le développement d'un outil décisionnel pour la restauration et la gestion des paysages, et l'identification de sites emblématiques du paysage culturel. La mise en œuvre de cette stratégie est requise de toute urgence afin d'étayer la logique de l'identification, de la protection et de la gestion du paysage agro-pastoral.

4. Recommande à l'État partie:

- a) de veiller à la mise en œuvre du plan de gestion du maintien des attributs, y compris les processus et les pratiques, liés à l'agro-pastoralisme,*
- b) d'inviter une mission consultative à se rendre sur le bien afin d'examiner ses délimitations révisées et son état de conservation, et à apporter une aide pour la mise en œuvre du plan de gestion,*
- c) de poursuivre les travaux engagés au niveau international pour mieux documenter les paysages culturels de l'agro-pastoralisme afin de promouvoir les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial d'autres sites qui reflètent des réponses culturelles distinctes et exceptionnelles associées à des variantes du pastoralisme méditerranéen ».*

B. Programme de la mission

AVANT PROJET DE DEROULEMENT DE LA MISSION D'EVALUATION UNESCO/ICOMOS/IUCN Automne 2013 (entre le 15/09 et le 15/10)

JOURNEE 0

Accueil des experts à Montpellier

JOURNEE 1

08h00/09h00 *Petit déjeuner à Montpellier*

09h00 / 12h00 Réunion de travail

Présentation du programme et modifications éventuelles	(15')
Rappel rapide des étapes du dossier	(15')
Rappel des éléments clés du Bien inscrit	(30')
Présentation du système de gouvernance	(30')
Présentation du Plan de gestion	(30')
Réponses aux questions des experts	(60')

12h00 / 13h00 *Repas à Montpellier*

13h00 / 15h00 *Trajet Montpellier - Moissac-Vallée-Française*

15h00 / 15h45 Visite à la Cave Coopérative de Pélardon de Moissac et rencontre avec un éleveur de caprins : Jean Max André

15h45 / 16h30 *Trajet Moissac - Florac via Barre des Cévennes*

16h30 / 16h45 Barre des Cévennes, rencontre avec Jean Paul Hebrard, éleveur transhumant

16h45 / 17h15 Barre des Cévennes, ville de foires, Daniel Travier, (Conseil Scientifique de l'Association de valorisation des espaces des Causses et des Cévennes)

17h15 / 17h30 *Trajet Barre des Cévennes – St Laurent de Trèves*

17h30 / 18h00 Saint Laurent de Trèves: visite du site et lecture de paysage (Causse Méjan, Vallée du Tarnon, Mont Lozère), Richard Scherrer (Parc national des Cévennes) et Jacques Sgard, (président du groupe de travail "Paysages-Causses et Cévennes")

18h00 / 18h30 *Trajet St Laurent de Trèves – Florac*

18h30 / 19h00 *Installation dans l'hôtel pour 2 nuits (Florac)*

19h00 / 20h30 Temps libre pour les experts

20h30 / 22h30 *Repas à Florac*

JOURNEE 2

07h30 / 08h30 *Petit déjeuner à Florac*

08h30 / 09h45 Trajet Florac - Les Bondons par le Col de Montmirat

09h45 / 10h15 Les Bondons: visite du site mégalithique et lecture de paysage (mont Lozère), Jean-Pierre Malafosse (Parc national des Cévennes)

10h15 / 10h30 Trajet Les Bondons - La Fage

10h30 / 11h15 Visite du village de La Fage : clocher de tourmente, Jean-Pierre Malafosse (Parc national des Cévennes)

11 h15 / 11h30 Trajet La Fage - La Brousse

11h30 / 12h30 Visite de La Brousse (intégration paysagère, la race Aubrac, la Coopérative Mont Lozère...) et rencontre avec des éleveurs

12h30 / 13h30 Trajet La Brousse - Florac par Le Pont de Montvert

13h30 / 14h30 *Repas à SupAgro Florac*

14h30 / 17h30 Réunion de travail

Limites et zonage du Bien par l'Entente/AVECC (90')

Politique agropastorale par l'Entente /AVECC, les Chambres d'Agriculture... (90')

17h30 / 20h00 Temps libre pour les experts

20h00 22h00 Repas à Florac

JOURNEE 3

08h00 / 09h00 *Petit déjeuner à Florac*

09h00 / 12h00 Réunion de travail

Conservation et évolution des paysages par l'Entente/AVECC, les CAUE, les DREAL...(90')

Inventaires et conservation des attributs du Bien par l'Entente/AVECC, les DRAC...(90')

12h00 / 13h30 *Repas à Florac*

13h30 / 13h45 Trajet Florac - Pierreplate

13h45 /14h15 Dolmen de Pierreplate et explication paysagère (Causse Méjean, mont Lozère, Cévennes) (Parc national des Cévennes et Jacques Sgard, (président du groupe de travail "Paysage" de l'AVECC)

14h15 / 14h30 Trajet Pierreplate- Cros Garnon – La Fichade

14h30 / 15h30 Visite site de La Fichade, site expérimentation agropastorale de SupAgro Montpellier, Patrick Aumasson (président du conseil scientifique de l'AVECC)

15h30 / 16h00 Trajet Cros Garnon - Drigas

16h00 / 16h30 Visite de la lavogne de Drigas, Marie-Amélie Péan (Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses) et Sandrine Descaves (Parc national des Cévennes),

16h30 / 16h45 Trajet Drigas - La Parade

16h45 / 17h15 La Parade: draille de l'Aubrac, Philippe Chambon (Conseil scientifique de l'Association de valorisation des espaces des Causses et des Cévennes)

17h15 / 17h30 Trajet de la Parade à Hyelzas

17h30 / 18h30 Visite de la ferme caussenarde d'autrefois de Hyelzas (Association Le Méjean)

18h30 / 19h30 Visite de la fromagerie du Fedou ou visite d'une exploitation agricole (Hyelzas)

19h30 / 21h30 *Buffet offert par l'Association des Éleveurs, Paysans et Bergers de l'Espace des Causses et des Cévennes (Hyelzas)*

21h30 / 22h00 Trajet de la Parade à Meyrueis

22h00 *Installation à l'hôtel (Meyrueis)*

JOURNEE 4

07h00 / 08h00 *Petit déjeuner à Meyrueis*

08h00 / 08h15 Trajet Meyrueis - Col de Montjardin

08h15 - 08h45 Col de Montjardin: lecture du paysage, Causse Noir, Aigoual, Patrick Aumasson (président du conseil scientifique de l'AVECC)

8h45 / 09h00 Trajet Col de Montjardin - Lanuéjols

09h00 / 10h00 / Rencontre avec les acteurs locaux, mairie de Lanuéjols

10h00 / 10h30 Trajet Lanuéjols – Trèves - St Jean du Bruel (Gorges du Trévezet, Gorges de la Dourbie)

10h30 / 11h30 Trajet St Jean du Bruel - Sauclières, (Causse de Campestre)

11h30 / 12h15 Trajet Sauclières - Alzon - Blandas (Causse de Blandas)

12h 15 / 14h00 *Repas à Blandas*

14h00 / 14h15 Cirque de Navacelles, point de vue et périmètre du Grand Site, rencontre avec le Syndicat mixte de l'Opération Grand Site de Navacelles

14h15 / 15h00 Trajet Blandas - Rogues - St Maurice-Navacelles - La Prunarède

15h00 / 15h30 Rencontre avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement des Causses Méridionales au Domaine de la Prunarède

15h30 / 16h00 Trajet La Prunarède - La Couvertorade

16h00 / 16h30 Découverte de La Couvertorade, Jacques Miquel, (Conservatoire du Larzac Templier et Hospitalier)

16h30 / 17h30 Rencontre avec le Parc naturel régional des Grands Causses

17h30 / 18h15 Trajet de La Couvertorade, Nant, Les Liquisses, Montredon

**18h15 / 18h30 Visite du toit citerne de Montredon, Didier Aussibal, Parc naturel
régional des Grands Causses**

18h30 / 18h45 Trajet Montredon - La Jassenove

18h45 / 19h15 Rencontre avec la Société civile des Terres du Larzac

19h15 / 20h00 Trajet La Jassenove - Millau

20h00 *Installation dans l'hôtel à Millau*

20h00 / 21h00 Temps libre pour les experts

21h00 / 23h00 *Repas à Millau*

JOURNEE 5

07h00 / 08h00 *Petit déjeuner à Millau*

08h00 / 09h45 Trajet de Millau - Lodève

09h45 / 10h30 Politique d'accueil (CDT et Villes portes)

10h30 / 12h30 Réunion de synthèse avec les experts

12h30 / 13h00 Conférence de presse

13h00 / 14h00 *Repas à Lodève*

14h00 / 15h00 Trajet Lodève - Montpellier

15h00 Fin de la mission d'évaluation